

CAISSE DE PENSION DES ORGANISATIONS D'ASSURANCE-MALADIE

Administration: santésuisse, Römerstrasse 20, case postale, 4502 Soleure

Rapport d'activité 2012

Sommaire

1. Quelques mots du président	3
2. Adaptations de la législation	4
Montants-limites 2013: nouveaux montants du régime minimal LPP	5
Taux d'intérêt minimal LPP	5
Taux de l'intérêt moratoire	5
3. Composition du conseil de fondation	5
4. Experts, organe de révision, commission des placements, gestion, comptabilité des titres, autorité de surveillance	6
5. Employeurs affiliés	6
6. Autorité de surveillance	6
7. Séances du conseil de fondation en 2012	7
8. Enregistrement LPP et fonds de garantie	8
9. Réassurance	8
10. Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (EPL)	8
11. Dispositions relatives à la loyauté dans la gestion de la fortune	8
12. Prestations de rentes réglementaires	9
13. Données statistiques sur l'effectif d'assurés	9
14. Vérification actuarielle au 31.12.2012	9
15. Compte d'exploitation	11
16. Bilan	12
Actifs	13
Passifs	13
17. Composition de la fortune	13
Objectifs des réserves pour fluctuations des cours	14
Stratégie de placement actuelle	14
18. Année financière 2012	15
19. Situation financière de la caisse de pension au 31.12.2012	16
Objectif de rendement	16
Résultat des banques chargées de gérer la fortune	16
Placements immobiliers directs	16
Immobilisations en CHF et rendement de la fortune totale	17
Taux de couverture – rendement – réserves pour fluctuations des cours 2008 – 2012	17
20. Contrôle des investissements et compte-rendu	18
21. Rapport de l'organe de révision	18
22. Liens intéressants	18

1. Quelques mots du président

C'est avec plaisir que nous vous transmettons, par le biais du présent rapport d'activité, toutes les informations sur l'exercice 2012 de la caisse de pension des organisations d'assurance-maladie. À cette occasion, nous invitons nos 390 assurés actifs ainsi que nos 78 bénéficiaires de rentes à consulter ce nouveau rapport, présenté une nouvelle fois sous forme de brochure attrayante, afin d'avoir une meilleure idée de la situation générale de notre caisse de pension.

L'exercice 2012 de la caisse de pension a été marqué par les dispositions légales issues de la réforme structurelle. L'économie a été étonnamment robuste en dépit des conditions difficiles liées aux problèmes d'endettement encore non résolus en Europe et aux Etats-Unis. Les banques centrales ont continué de maintenir les taux directeurs à un niveau historiquement bas tout au long de l'année. Pour ce faire, elles ont inondé les marchés de liquidités, ce qui a permis aux bourses de connaître partout une évolution positive. (Swiss Performance Index, SPI +13,83%, Swiss Market Index, SMI +18,0%, Deutscher Aktien Index, DAX +28,1%, Dow Jones Industrial Index +7,26%).

La situation financière des caisses de pension en général a ainsi poursuivi son embellie. Le résultat des placements de notre caisse de pension s'est soldé par une bonne performance de 6,4% (contre -3,5% l'année précédente). L'introduction de l'approche dite de « Global Custody » est en partie à l'origine de ce résultat. Les banques chargées de gérer la fortune ont bénéficié durant l'année du suivi professionnel du Credit Suisse (CS) en qualité de « Global Custodian ». Le bon résultat réalisé a permis d'accroître le taux de couverture de 5,3% pour atteindre désormais 108% (contre 102,7% l'année précédente). Notre caisse de pension possède à présent une marge confortable par rapport aux 100% réclamés par la législation. Toutefois, nous ne sommes pas encore arrivés au but. En effet, pour pouvoir disposer à nouveau de fonds libres, il faut que les réserves pour fluctuations des cours soient intégralement alimentées. Ceci n'est pas encore le cas pour le moment puisque le déficit résiduel s'élève à CHF 12,26 millions.

Durant l'année 2012, des dispositions légales issues de la réforme structurelle du 2^e pilier sont entrées en vigueur. Ainsi, un système de contrôle interne (SCI) a été mis en place pour notre caisse de pension, la déclaration de loyauté dans la gestion de la fortune a été mise en conformité avec les exigences actuelles et le règlement de placement a fait l'objet d'une modification. Le conseil de fondation s'est également penché sur la question de l'autonomie de la caisse de pension et a réalisé une enquête auprès des employeurs affiliés. Les résultats de cette enquête ont confirmé la volonté de conserver une caisse de pension autonome propre.

L'année 2012 a réservé de nombreux défis complexes aux organes de la caisse de pension. Le conseil de fondation les a relevés en trouvant des solutions techniques adéquates et clairvoyantes lors de ses différentes séances. Les marchés économiques et financiers ont bien démarré l'année 2013. Compte tenu des évaluations relativement élevées sur les marchés boursiers internationaux, le conseil de fondation a réduit le risque dans la répartition de la fortune. Grâce à la structure saine de la caisse de pension (73% d'actifs et 27% de rentiers) et aux taux d'intérêt bas, l'objectif de rendement nécessaire au maintien du taux de couverture a pu être ramené de 3,1% à 2,2%.

Notre caisse de pension est bien parée pour relever les défis de 2013. Notre organisation allégée permet de réaliser un travail efficace. Nous nous engageons résolument à donner les moyens à notre caisse de pension de poursuivre son évolution positive. En qualité d'assuré, d'employé motivé et de retraité méritant, vous êtes très importants à nos yeux et vous nous motivez à faire tout ce qui est en notre pouvoir en faveur de notre caisse de pension.

2. Adaptations de la législation

Durant l'exercice écoulé, des dispositions légales issues de la réforme structurelle du 2^e pilier sont entrées en vigueur.

Les principaux amendements sont publiés régulièrement sur le site officiel de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (voir www.bsv.admin.ch/themen/vorsorge/aktuell). En voici un résumé:

- Le 3 mars 2013, l'initiative populaire fédérale «Contre les rémunérations abusives» a été acceptée. L'initiative prévoit notamment que les caisses de pension des sociétés cotées en bourse en Suisse ou à l'étranger votent dans l'intérêt de leurs assurés et communiquent ce qu'elles ont voté. Les travaux en vue de la mise en œuvre de l'initiative sont en cours. L'OFAS informera en temps utile de la suite de la procédure.
- La nouvelle Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), institution de droit public autonome, a débuté ses activités le 1^{er} janvier 2012. Elle a notamment fixé les taux de cotisation du fonds de garantie pour l'année de calcul 2013.
- Les rentes AVS/AI et les montants destinés à la couverture des besoins vitaux des prestations complémentaires ont été adaptés au 1^{er} janvier 2013 à l'évolution actuelle des prix et des salaires (indice mixte). Les montants-limites de la prévoyance professionnelle, entre autres la déduction de coordination, ont été adaptés en conséquence. Voici les montants valables à compter du 1^{er} janvier 2013:

Rente minimale de vieillesse AVS par mois	CHF	1'170
Rente minimale de couple (150%) par mois	CHF	1'755
Rente maximale AVS par mois	CHF	2'340
Rente maximale de couple (150%) par mois	CHF	3'510

Prestations complémentaires:

Montant annuel pour personnes seules	CHF	19'210
Montant annuel pour couple	CHF	28'815
Montant annuel pour orphelin (pour les deux premiers enfants)	CHF	10'035

Montants-limites 2013: nouveaux montants du régime minimal LPP

Les montants-limites sont légèrement modifiés par rapport à 2012:

	2013	2012
	CHF	CHF
Salaire minimal (seuil d'entrée dans la prévoyance professionnelle)	21'060	20'880
Déduction de coordination	24'570	24'360
Limite supérieure du salaire annuel	84'240	83'520
Salaire coordonné maximal	59'670	59'160
Salaire coordonné minimal	3'510	3'480
Salaire limite maximal assuré par le fonds de garantie	126'360	125'280

Taux d'intérêt minimal LPP

	2013	2012
Le taux d'intérêt minimal est fixé par le Conseil fédéral:	1,5%	1,5%

Taux de l'intérêt moratoire

Conformément à l'art. 7 de l'Ordonnance sur le libre passage (OLP), le taux de l'intérêt moratoire correspond au taux d'intérêt minimal fixé dans la LPP, augmenté de 1%. À compter du 1^{er} janvier 2013, il se monte donc à + 2½% (taux d'intérêt minimal + 1%). L'intérêt moratoire est exigible lorsque l'institution de prévoyance ne verse pas la prestation de sortie due dans un délai de 30 jours suivant la transmission des informations nécessaires par la personne quittant l'institution.

3. Composition du conseil de fondation

Nom / prénom	Fonction	Employeur affilié	Représ.
Holenstein Stefan	Membre / président	santésuisse	Empl.
Rindlisbacher Michael	Membre jusqu'au 31.12.2012	santésuisse	Empl.
Heuberger Gebhard	Suppléant	tarifsuisse sa	Empl.
Füglister Margrit	Membre	SVK	Sala.
Bucher Ruedi	Membre	SASIS SA	Sala.
Vogt Ursula	Suppléante jusqu'au 31.12.2012	santésuisse	Sala.
Boesch Dieter	Membre	Centris SA	Empl.
Künzli Thomas	Membre	Centris SA	Empl.
Stampfli Isabella	Suppléante	Centris SA	Empl.
Biberstein Klement	Membre	Centris SA	Sala.
Dubois Jean-Pierre	Membre / vice-président	Centris SA	Sala.
Kipfer Thomas	Suppléant	Centris SA	Sala.
Roth Urs	Membre jusqu'au 23.10.2012	Inst. com. LAMal	Empl.
Wehrli Peter	Membre jusqu'au 23.10.2012	Inst. com. LAMal	Empl.
Schwarz Marc	Suppléant	Inst. com. LAMal	Empl.
Witschi Susanne	Membre	Inst. com. LAMal	Sala.
Roelli Heidi	Suppléante jusqu'au 06.03.2012	Inst. com. LAMal	Sala.
Vögeli Loredana	Suppléante dès le 06.03.2012	Inst. com. LAMal	Sala.

Empl. = représentant des employeurs / Sala. = représentant des salariés

4. Experts, organe de révision, commission des placements, gestion, comptabilité des titres, autorité de surveillance

Expert en caisse de pension	Schnider Martin, Abcon AG, Zentweg 13, 3000 Berne 15
Organe de révision	Engel Copera AG, Waldeggstrasse 37, 3097 Berne-Liebefeld Réviseur en chef: Mathys Dieter, expert-comptable diplômé
Commission des placements	Dubois Jean-Pierre, Centris SA, Soleure Holenstein Stefan, santésuisse, Soleure Karau Roland, santésuisse, Soleure (conseiller) Roth Urs, Institution commune LAMal, Soleure, jusqu'au 23.10.2012 Künzli Thomas, Centris SA, Soleure, dès le 11.09.2012
Gestion	Karau Roland, santésuisse, Soleure, responsable Winistörfer Ursula, santésuisse, Soleure, administration
Adresse de la caisse de pension	Caisse de pension des organisations d'assurance-maladie, c/o santésuisse, Römerstrasse 20, 4502 Soleure
Global Custodian*)	Credit Suisse AG, Bundesplatz 2, 3001 Berne
Comptabilité des titres	Profitass AG, Bünackerweg 6, 4554 Etziken
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations, Rötistrasse 4, case postale 548, 4501 Soleure

*) Un Global Custodian est chargé de la conservation et de l'administration des titres. Dans notre cas, les titres sont désormais conservés et administrés de manière centralisée auprès de Credit Suisse AG.

5. Employeurs affiliés

1. santésuisse, Les assureurs-maladie suisses, Römerstrasse 20, 4502 Soleure
2. Centris SA, Grabackerstrasse 3, 4500 Soleure
3. Institution commune LAMal, Gibelinstrasse 25, 4503 Soleure
4. SVK, Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladie, Muttenstrasse 3, 4502 Soleure
5. Office de médiation des assurances sociales, Morgartenstrasse 9, 6003 Lucerne
6. SASIS SA, Römerstrasse 20, 4502 Soleure
7. Fondation EQUAM, Therwilerstrasse 3, 4054 Bâle
8. tarifsuisse sa, Römerstrasse 20, 4502 Soleure

6. Autorité de surveillance

L'autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Soleure contrôle les règlements et plans de prévoyance, et prend connaissance du rapport d'activité et des comptes annuels. Dans l'exercice de sa fonction, l'autorité de surveillance formule également des recommandations à la caisse de pension sur différents sujets. Elle a pris connaissance des comptes annuels et du rapport d'activité 2011 sans faire de remarques. La consultation par l'autorité de surveillance des comptes annuels ne se traduit ni par l'approbation des actes juridiques de l'institution de prévoyance professionnelle, ni par la décharge des organes responsables. Celle-ci s'appuie en prin-

cipe sur les rapports de contrôle de l'organe de révision et les rapports des experts en prévoyance professionnelle, et procède à des contrôles aléatoires. L'autorité de surveillance peut ordonner en tout temps la régularisation des lacunes jusqu'ici cachées ou non signalées.

7. Séances du conseil de fondation en 2012

En 2012, le conseil de fondation a siégé trois fois. Outre les affaires ordinaires, il s'est surtout penché sur les questions d'organisation suite aux nouvelles dispositions légales issues de la réforme structurelle du 2^e pilier et sur les placements. Un système de contrôle interne (SCI) a notamment été mis au point. Au cours de trois réunions consécutives, le conseil de fondation s'est penché sur les thèmes clés définis.

Lors de la séance du **26.04.2012**, il a traité en priorité les affaires suivantes:

- comptes annuels 2011 avec annexe;
- rapport sur les centres de coûts et rapport d'activité 2011;
- rapport actuariel au 31.12.2011
- type et stratégie de placement pour l'exercice 2012

Le conseil de fondation a avalisé les comptes annuels 2011, y compris l'annexe et le rapport d'activité 2011. Il a en outre pris connaissance du rapport de révision 2011 et du rapport actuariel de l'expert en prévoyance professionnelle. Les membres de la commission de placement ont signé, à l'attention du conseil de fondation, la déclaration de loyauté conforme aux dispositions légales (voir art. 48f + g LPP2). Le type et la stratégie de placement ont été maintenus pour 2012. La fortune est gérée dans deux dépôts auprès de banques mandatées (Regiobank Soleure et Banque Sarasin).

Le **11.09.2012** le conseil de fondation s'est penché sur les affaires suivantes:

- situation financière actuelle
- élections de remplacement au sein de la commission de placement
- premières réflexions sur l'évolution de la caisse de pension
- budget 2013, y compris plan d'investissement pour les biens immobiliers

Lors de sa deuxième séance, le conseil de fondation a traité moins de points. La discussion sur l'orientation future de notre caisse de pension s'est avérée particulièrement intéressante. La question de l'autonomie a notamment été abordée. Lors du tour de table réalisé auprès des membres du conseil de fondation au sujet de l'évolution future de la caisse de pension, ceux-ci se sont prononcés pour le maintien de l'autonomie. Les prestations de la caisse de pension donnent lieu à satisfaction. Le conseil de fondation s'est prononcé en faveur d'une modernisation du règlement des prestations. La suggestion a par ailleurs été faite de lancer une enquête auprès des employeurs affiliés pour déterminer leur taux de satisfaction et connaître leur avis sur les prestations de la caisse de pension. Les budgets 2013 pour les frais d'administration et les biens immobiliers ont été avalisés.

Le **13.12.2012**, le conseil de fondation a tout particulièrement traité les affaires suivantes:

- intérêts servis en 2013
- allocation de renchérissement sur les rentes
- stratégie de placement pour 2013
- adaptations du règlement relatif aux placements
- système de contrôle interne (SCI)

Chaque année, le conseil de fondation décide du taux d'intérêt servi sur les capitaux d'épargne pour l'année suivante. Les intérêts servis par la caisse d'épargne pour le plan I, les avoirs de vieillesse et les montants de l'épargne séparés du plan II ont été fixés à 1½% (intérêt minimal LPP), soit le même taux que l'année précédente. Compte tenu du manque persistant de fonds libres, il n'est pas possible d'octroyer un taux plus élevé en dépit de la bonne performance réalisée. Les fonds libres ne sont disponibles que lorsque les réserves pour fluctuations des cours fixées par le

règlement relatif aux placements sont intégralement alimentées. Or, cela n'a pas encore été le cas au 31.12.2012. Le conseil de fondation a défini la stratégie de placement pour 2013. Etant donné l'évolution favorable des marchés financiers en 2012 et le niveau de valorisation relativement élevé sur les marchés en décembre 2012, le conseil de fondation a décidé de réduire le risque dans la répartition de la fortune. La part des actions a été ramenée à 14% au total et celle des Obligations Suisse à 10%. La stratégie de placement intègre désormais les nouvelles catégories de placement Hypothèques Suisse et Obligations Emerging Markets avec une part respective de 10% et Insurance Linked Securities avec un taux de 4%.

8. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La caisse de pension figure au registre cantonal de la prévoyance professionnelle sous le numéro SO 1012; elle est soumise à la loi sur le libre passage et affiliée au fonds de garantie.

9. Réassurance

La fondation a réassuré globalement les risques d'invalidité et de décès des assurés actifs auprès de la Zurich, société d'assurance sur la vie, par voie de contrat stop loss. Les provisions existantes et la capacité à supporter les risques ont permis à la caisse de pension de convenir d'une quote-part relativement élevée dans le contrat d'assurance (7,673% de la masse salariale totale assurée) par période d'assurance. Jusqu'à ce montant, la caisse de pension couvre elle-même les risques actuariels.

10. Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (EPL)

Le taux historiquement bas des intérêts hypothécaires stimule l'intérêt toujours vivace pour l'acquisition d'un logement en propriété. Dans le cadre des dispositions légales, 3 assurés ont perçu, en 2012, des versements anticipés pour un total de CHF 350'000 à partir de leurs comptes personnels de prévoyance. Le montant des versements a été compris entre CHF 30'000 et CHF 267'000. 24 personnes assurées ont en outre mis en gage leur avoir personnel de prévoyance au profit d'instituts bancaires suisses. Dans 15 de ces cas, le gage portait sur la totalité de la prestation de libre passage actuelle.

11. Dispositions relatives à la loyauté dans la gestion de la fortune

Les membres du conseil de fondation, de la commission des placements et du siège ont signé, à l'attention du conseil de fondation, une déclaration relative à la loyauté dans la gestion de la fortune. Ils y confirment avoir respecté les dispositions du droit fédéral concernant la loyauté dans la gestion de la fortune (art. 48 f + g OPP2).

12. Prestations de rentes réglementaires

Type de rente	2012		2011	
	Nombre	CHF	Nombre	CHF
Rentes de vieillesse	59	1'896'070	56	1'755'031
Rentes de conjoint/e	11	327'313	11	347'728
Rentes d'orphelin	7	108'669	7	113'367
Rentes AI et rentes AI partielles	3	118'498	3	137'784
Total des prestations de rentes	80	2'450'550	77	2'353'910

13. Données statistiques sur l'effectif d'assurés

	Effectif au 31.12.2012	Entrées 2012	Sorties 2012	Effectif au 01.01.2012	Variation 2012
Caisse de rentes, plan I	4	-	4	8	- 4
Caisse d'épargne, plan I	4	-	4	8	- 4
Assurance de capital, plan I	2	-	-	2	-
Caisse à primauté des cotisations, plan II	386	54	41	373	+ 13
Caisse d'épargne transitoire, plan II	14	-	1	15	- 1
Total des assurés actifs	390	54	45	381	+ 9
Total des bénéficiaires de rentes	78	8	2	72	+ 6
Total des assurés	468	62	47	453	+ 15

14. Vérification actuarielle au 31.12.2012

L'expert en prévoyance professionnelle de notre caisse de pension, Martin Schnider, Abcon AG, Berne, a établi le bilan actuariel au 31.12.2012. Une somme de CHF 132,16 millions (CHF 122,15 millions l'année précédente) est disponible au niveau des actifs du bilan pour répondre à toutes les obligations actuarielles. Les avoirs de prévoyance disponibles ont augmenté de 8,2%. Cette augmentation provient principalement du bon résultat des placements de la fortune. Les actifs nécessaires à la caisse pour faire face à ses obligations ont atteint au total CHF 122,39 millions (CHF 118,90 millions l'année précédente) au 31.12.2012, ce qui correspond à une augmentation de 2,9%. Il se dégage donc un excédent actuariel de CHF 9,77 millions (CHF 3,26 millions l'année précédente). L'augmentation de CHF 6,51 millions correspond au résultat annuel de la caisse de pension (cf. p. 11, point 15), qui peut être intégralement couvert par la dissolution de la réserve pour fluctuations des cours. La valeur théorique des réserves pour fluctuations des cours se monte à CHF 22,03 millions (cf. également p. 14), et n'est donc ainsi pas encore atteinte. Il subsiste un déficit résiduel de CHF 12,26 millions. Le résultat annuel est constitué par addition du résultat actuariel net et du résultat des placements de la fortune (cf. aussi compte d'exploitation p. 11).

Le bilan actuariel a été calculé sur les bases actuarielles LPP 2010. Un taux d'intérêt technique de 3% a été appliqué. Le montant théorique de la réserve technique est calculé sur la base du règlement de provision agréé par le conseil de fondation. La réserve pour fluctuations des cours repose sur le contrat de réassurance stop loss; elle est calculée de façon à pouvoir couvrir, en les cumu-

lant avec les primes de risque engrangées par la fondation, deux années consécutives de sinistres extrêmes.

Bilan actuariel (résumé)	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Exigences globales pour toutes les obligations de prestations	122'387'537	118'894'669
Capital disponible, y compris réserves pour fluctuations des cours	132'156'895	122'150'008
Résultat	+ 9'769'358	+ 3'255'339
Taux de couverture (calculé sur les bases LPP 2010)	108,0%	102,7%

Le résultat du bilan actuariel de 2012 montre un excédent de CHF 9,77 millions. L'augmentation de CHF 6,51 millions a permis d'améliorer le taux de couverture de 5,3%. Cette évolution positive provient essentiellement du bon résultat des placements en capitaux ainsi que des bénéfices issus de l'évolution des risques. L'expert actuariel confirme que toutes les obligations actuaires peuvent être garanties. De même, il confirme que les dispositions réglementaires et actuaires sur les prestations et le financement satisfont aux obligations légales. Priorité doit être donnée à la dotation complémentaire de la réserve pour fluctuations des cours. En raison de l'évolution attendue du taux d'intérêt de référence conformément à la directive technique DTA 4 établie par la Chambre suisse des actuaires-conseils, le conseil de fondation va devoir garder un œil attentif sur le niveau du taux d'intérêt technique.

15. Compte d'exploitation

Résumé	2012 CHF	2011 CHF
Cotisations et versements ordinaires et autres	7'288'631	7'170'568
Versements pour rachats de réduction en cas de retraite anticipée	0	0
Prestations d'entrée des assurés	4'257'308	5'195'229
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	11'545'939	12'365'797
Prestations réglementaires (prestations de rente et de capital)	- 3'634'440	- 3'831'853
Prestations de sortie (sortie, versements EPL, divorces)	- 5'952'914	- 6'289'317
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 9'587'354	- 10'121'170
Modification du capital de prévoyance et provisions techniques	- 3'549'221	- 5'714'805
Produits des prestations d'assurance	11'385	11'695
Charges d'assurance (réassurance et fonds de garantie)	- 70'644	- 70'681
Résultat net de l'activité d'assurance	- 1'649'895	- 3'529'164
Intérêts sur les comptes bancaires et les placements sur le marché monétaire	1'115'312	1'214'021
Intérêts et dividendes sur les titres	1'019'152	906'867
Pertes et profits réalisés et non réalisés sur les cours (net)	6'239'346	- 6'534'003
Revenus des propres immeubles (net)	147'968	237'044
Réajustement des valeurs Immeubles	291'000	82'000
Intérêt moratoire sur les prestations de libre passage	- 5'235	- 10'308
Dépenses de gestion de la fortune par les banques	- 386'680	- 354'688
Résultat net des placements de la fortune (immobilisations)	8'420'863	- 4'459'066
Frais administratifs généraux (honoraires de conseil, de l'expert et de l'organe de contrôle compris)	- 256'949	- 283'795
Frais administratifs et autres	- 256'949	- 283'795
Revenu avant constitution de réserves pour fluctuations des cours	6'514'019	- 8'272'025
Dissolution voire constitution de réserves pour fluctuations des cours	- 6'514'019	8'272'025
Résultat	0	0

16. Bilan

BILAN	2012 CHF	2011 CHF
Placements de la fortune		
Liquidités et créances monétaires	11'766'023	15'853'518
Créances	257'202	172'179
Obligations	57'602'630	49'381'842
Actions / placements alternatifs	51'183'357	48'068'763
Fonds de placement Immobilier	9'667'320	7'063'805
Immeubles	6'772'000	6'481'000
Régularisation active	266'242	295'211
Total des actifs	137'514'774	127'316'318
PASSIFS		
Dettes		
Prestations de libre passage et rentes	583'351	481'093
Autres dettes	139'787	162'638
Régularisation passive	70'187	14'379
Réserves de cotisations de l'employeur Centris SA	4'564'553	4'508'200
Capital de prévoyance et provisions techniques		
Réserve mathématique primauté des prestations	2'341'206	3'588'146
Capital épargne primauté des cotisations	82'009'011	77'238'389
Réserve mathématique rentiers	32'577'017	32'968'629
Provisions techniques	5'460'304	5'099'505
Réserves pour fluctuations des cours	9'769'358	3'255'339
Capital de la fondation, fonds libres		
État au début de la période	0	0
Résultat	0 *)	0
État à la fin de la période	0	0
Total des passifs	137'514'774	127'316'318

En l'espace d'un an, la somme inscrite au bilan au 31.12.2012 a augmenté de CHF 10,2 millions (+8,0%).

*) Le résultat avant constitution des réserves pour fluctuations des cours se monte à CHF 6'514'019 au 31.12.2012.

Actifs

L'augmentation des actifs par rapport à l'exercice précédent s'explique en particulier par les hausses de valeur des placements de la fortune dues à l'envolée des cours sur les marchés boursiers au 31.12.2012.

Passifs

Lors du passage de 2012 à 2013, toutes les sorties de personnel n'ont pu être traitées. Le montant des dettes en suspens figurant sous la position «Prestations de libre passage et rentes» a donc augmenté par rapport à l'exercice précédent. Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été repris dans le bilan suite au rapport actuariaire de notre expert. La réserve mathématique de primauté des prestations des assurés actifs a de nouveau diminué en raison des départs à la retraite. Le résultat financier de l'année 2012 est intégralement affecté aux réserves pour fluctuations des cours. La valeur cible définie pour ces dernières n'a pas encore été atteinte au 31.12.2012. Il manque encore, comme indiqué précédemment, CHF 12'260'399 (contre CHF 20'328'661 l'année précédente).

17. Composition de la fortune

Catégorie de placement	31.12.2012 CHF mio.	%	31.12.2011 CHF mio.	%
Créances par rapport aux débiteurs suisses	35.839	26.1	34.927	27.4
Créances par rapport aux débiteurs étrangers	15.396	11.2	14.598	11.5
Créances en devises étrangères	18.403	13.4	15.894	12.5
Immeubles et fonds immobiliers	16.439	12.0	13.545	10.6
Actions Suisse	21.753	15.8	21.463	16.9
Actions Etranger	23.192	16.8	21.207	16.7
Placements alternatifs (commodities)	6.238	4.5	5.399	4.2
Créances non garanties à l'égard des entreprises affiliées	255	0.2	283	0.2
Total des placements	137.515	100	127.316	100

Les limites selon les art. 54, 55 et 57 OPP2 ont été respectées.

Objectifs des réserves pour fluctuations des cours

Jusqu'à présent, l'objectif des réserves pour fluctuations des cours était déterminé à l'aide de la méthode dite des praticiens. Conformément à la décision prise le 13.12.2012 par le conseil de fondation, l'objectif sera désormais déterminé à l'aide de la méthode économique et financière selon une procédure en deux étapes. Le montant des réserves nécessaires pour permettre de servir avec une sécurité suffisante un intérêt minimal requis sur les capitaux de prévoyance liés est déterminé en combinant des propriétés de risque historiques (volatilité, corrélation) avec des rendements escomptés (taux d'intérêt sans risque + primes de risque) des différentes catégories de placement, sur la base de la stratégie de placement spécifique de la fondation. Les objectifs de réserves sont exprimés en pourcentages des obligations. Selon les calculs établis sur la base des comptes annuels clôturés au 31.12.2012, un niveau théorique minimal de 18% doit être inscrit comme objectif. La valeur de 18% calculée pour notre caisse de pension par PPCmetrics SA correspond à une valeur empirique solide.

Calcul des réserves pour fluctuations des cours

Obligations de la caisse de pension	
Au 31.12.2012 en CHF	122'387'537
Taux minimum de réserves en%	18%
Objectif des réserves au 31.12.2012 en CHF	22'029'757
Réserves disponibles au 31.12.2012 en CHF	9'769'358

L'objectif de CHF 22'029'757 n'est pas atteint au 31.12.2012. La différence par rapport à l'objectif des réserves visé s'élève donc à CHF 12'260'399. La priorité est accordée à la poursuite de l'alimentation des réserves pour fluctuation des cours.

Stratégie de placement actuelle

Déterminée par le conseil de fondation, la stratégie de placement est stipulée dans le règlement concernant les placements. Les capitaux de la caisse de pension, sans les biens immobiliers propres, sont gérés et administrés selon la stratégie de placement définie dans le cadre des mandats confiés aux instituts bancaires chargés de gérer la fortune. Au cours de l'année 2012, le conseil de fondation a examiné à plusieurs reprises la stratégie de placement et l'a légèrement adaptée pour l'exercice 2013. Le risque des placements a notamment été réduit. La stratégie de placement en vigueur au 01.01.2013 se présente comme suit:

Type de placement	Stratégie in%	Marge en%	Art. 54 OPP2 Limite par débiteur	Art. 55 OPP2 Limites par catégorie
Liquidités	3	0 – 10	10% par débiteur	
Hypothèques Suisse	10	5 – 15		
Obligations en CHF (Suisse et étranger)	20	10 – 30		50% *)
Obligations internationales (hedged)	15	9 – 21		Devises étrangères sans garantie 30%
Obligations Marchés émergents	10	5 – 15		
Total des valeurs nominales	58	29 – 91		
Actions Suisse	10	7 – 15	5% par participation	50%
Actions étranger	10	7 – 15		
Biens immobiliers (directs et indirects)	13	9 – 17	5% par immobilier	30%, dont 1/3 max. étranger

Type de placement	Stratégie in%	Marge en%	Art. 54 OPP2 Limite par débiteur	Art. 55 OPP2 Limites par catégorie
Placements alternatifs (commodities hedged)	5	3 – 7		15%
Insurance Linked Securities (hedged)	4	0 – 6		
Total biens matériels	42	26 – 60		

*) Limite s'appliquant aux titres de gage foncier et aux obligations hypothécaires

Les placements en obligations internationales et produits de base (commodities) sont entièrement couverts contre les risques de fluctuation. Le conseil de fondation a toutefois renoncé à couvrir la part des devises étrangères des actions internationales en devises étrangères.

18. Année financière 2012

L'année financière 2012 a été globalement positive pour les caisses de pension. La situation sur les marchés financiers s'est stabilisée grâce aux interventions volontaristes des banques centrales. Par son maintien durable du cours de change de l'euro à CHF 1,20, la Banque nationale suisse (BNS) a soutenu les exportations suisses et stabilisé l'économie. Les dépôts à terme des banques auprès de la BNS ont ainsi énormément augmenté. L'annonce du président de la Banque centrale européenne (BCE) en juillet 2012 de racheter sans restriction les obligations des états périphériques européens en détresse financière a massivement désamorcé la menace de banqueroute de l'Etat grec. Le contexte économique s'est nettement amélioré aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis, ce qui a eu des retombées positives sur les places boursières. Les taux d'intérêts sont restés à un niveau très bas. Les volumes élevés de liquidités et le manque d'alternatives dans les placements seraient à l'origine de la hausse actuelle du cours des actions. Les bons rendements des marchés financiers en 2012 sont confirmés par les résultats de plusieurs indices:

Actions internationales – MSCI World (NR)	13,4%
Deutscher Aktienindex (DAX)	28,1%
Eurostocks50	18,7%
Swiss Market Index (SMI)	18,0%
Swiss Performance Index (SPI)	13,4%
Indice Fonds immobilier SXI	6,3%
Indice Credit Suisse des CP	7,2%
Indice LPP-40 2000 de Pictet avec une part d'action de 40%	9,3%

La performance globale pour la fortune de la caisse de pension a atteint au 31.12.2012 une croissance de 6,4% (contre -3,5% l'année dernière). Par conséquent, les banques chargées de gérer la fortune n'ont pas atteint les indices de comparaison. Elles ont toutefois nettement dépassé l'objectif de rendement visé de 3,1% en vue de stabiliser le taux de couverture.

Obligations: le rendement des obligations de la Confédération sur 10 ans jusqu'à l'échéance est actuellement de 0,75%. Le plus bas niveau historique des rendements obligataires semble ainsi être surmonté. En 2012, la caisse de pension a atteint, en dépit du bas niveau des taux d'intérêt, un rendement positif de 4,07% avec les obligations en Suisse et de 2,67% avec les obligations en devises étrangères.

Actions: les actions ont profité en particulier des flux de liquidités importants et du manque d'alternatives de placement pour les clients institutionnels qui a incité ces derniers à continuer à investir en actions. Les banques qui gèrent notre fortune ont réalisé, grâce à un timing habile, un bon résultat (SPI 13,83%) dans la catégorie de placement Actions Suisse avec un rendement de 18,11% (Regiobank Soleure) et de 17,8% (Banque Sarasin).

19. Situation financière de la caisse de pension au 31.12.2012

Le résultat net des placements de la fortune a atteint un bon niveau de performance en 2012 en raison de l'évolution positive des marchés financiers. Il s'est élevé à CHF 8'420'863 (cf. également compte d'exploitation, p. 11). Le rendement de la fortune totale, calculé sur le portefeuille d'actifs moyen, s'est chiffré au 31.12.2012 à un peu plus de 6,4%. Le taux d'intérêt minimal LPP de 1,5% fixé par le Conseil fédéral tout comme le rendement minimal de 3,1% nécessaire pour garantir durablement le taux de couverture ont été largement dépassés. Le bon résultat a été atteint en particulier grâce à la large diversification des placements, à la volonté résolue de sécurisation des placements Obligations internationales Devises étrangères et Matières premières et à l'habileté tactique déployée par les banques de gestion de fortune sur les marchés Actions Suisse.

Objectif de rendement

La stratégie de placement sert d'outil d'orientation pour le placement de la fortune. En cas d'évaluation positive ou négative du marché, il est possible d'évoluer dans le cadre des marges définies et ainsi, d'essayer de réaliser de bons rendements. En principe, la stratégie de placement est accompagnée par un processus de gestion actif-passif (ALM). La dernière étude de gestion actif-passif (ALM) a été réalisée par PPCmetrics AG en 2010. En 2012, le Conseil de fondation a réduit le risque dans les placements de la fortune et a modifié légèrement la stratégie de placement lors de sa réunion du 13.12.2012. Un rendement quasi inchangé doit être obtenu à l'avenir, mais en prenant moins de risque (la part d'actions a été réduite de 14% au total). Grâce à la structure saine de la caisse de pension et au niveau bas des taux d'intérêt, l'objectif de rendement visé pour garantir le taux de couverture ne s'élève plus qu'à 2,2%

Résultat des banques chargées de gérer la fortune

En 2012, deux instituts bancaires ont été chargés de gérer et d'administrer la fortune. Les deux banques ont clôturé l'année avec un résultat pratiquement identique. Globalement, elles ont enregistré une performance de 6,97% sur la valeur du portefeuille de titres. La banque Sarasin a atteint un rendement de 7,07%, soit une performance légèrement meilleure que la Regiobank Soleure avec 6,87%. Le benchmark portant sur la stratégie de la caisse de pension (indice comparatif) s'est chiffré à 7,75% et n'a pas été atteint par les deux banques. Considéré avec les placements immobiliers directs, le rendement 2012 de la fortune totale se chiffre à 6,4% (contre -3,5% l'année précédente).

Placements immobiliers directs

La caisse de pension possède deux immeubles collectifs sis respectivement Römerstrasse 22 (construit en 1968) et Muttenstrasse 3 (construit en 1981) à Soleure. Les deux immeubles sont bien situés et en bon état. En 2012, il y a eu peu de changements de locataires. Dans les deux immeubles, les conduites d'eau chaude et d'eau froide ont été rincées et assainies par un procédé spécial. Le résultat net des deux immeubles a pu être maintenu au niveau prévisionnel du budget grâce à la valorisation de CHF 291'000 au total, que le bas niveau des taux d'intérêt a rendu possible. La situation financière des deux propriétés est représentée ci-dessous.

Immeuble Römerstrasse 22, 4502 Soleure

	2012 CHF	2011 CHF
Loyers	209'190	212'700
Diverses recettes	316	1'854
Total des recettes	209'506	214'554
Entretien et réparations y compris rénovations	167'567	13'475
Assurances, charges locatives et de chauffage	5'106	7'434
Total des dépenses	172'673	20'909
Correction de valeur de l'immeuble (valorisation)	185'000	20'000
Résultat	221'833	213'645

	2012 CHF	2011 CHF
Valeur actualisée / valeur du bilan	3'035'000	2'850'000
Taux de rendement brut (loyers/valeur du bilan x 100)	6,89%	7,46%
Taux de rendement net (résultat/valeur du bilan x 100)	7,31%	7,49%
Valeur assurance bâtiments	3'416'985	3'375'000

Immeuble Muttenstrasse 3, 4502 Soleure

	2012 CHF	2011 CHF
Loyers	245'964	238'802
Diverses recettes	5'083	4'144
Total des recettes	251'047	242'946
Entretien et réparations y compris rénovations	105'893	194'452
Assurances, charges locatives et de chauffage	5'012	5'095
Total des dépenses	110'905	199'547
Correction de valeur de l'immeuble (valorisation)	106'000	62'000
Résultat	246'142	105'399
Valeur actualisée / valeur du bilan	3'737'000	3'631'000
Taux de rendement brut (loyers/valeur du bilan x 100)	6,58%	6,57%
Taux de rendement net (résultat/valeur du bilan x 100)	6,59%	2,90%
Valeur assurance bâtiments	3'921'750	3'921'750

Tous les appartements sont loués aux prix habituels pratiqués sur le marché. La situation géographique des deux immeubles demeure appréciée. La valeur totale des deux immeubles au bilan est de CHF 6,772 millions (contre CHF 6,481 millions à l'exercice précédent).

Immobilisations en CHF et rendement de la fortune totale

	2012 CHF	2011 CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	127'316'318	129'571'468
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	137'514'774	127'316'318
Moyenne des actifs	132'415'546	128'443'893
Résultat net des placements de la fortune	8'420'863	- 4'459'066
Rendement de la fortune totale	6,4%	-3,5%

Taux de couverture – rendement – réserves pour fluctuations des cours 2008 – 2012

Le taux ou seuil de couverture indique à quelle hauteur en pour cent les obligations d'une caisse de pension sont couvertes par les éléments de la fortune. En tant que valeur statistique, il ne donne toutefois aucune information sur la qualité financière et structurelle de la caisse de pension. La capacité à supporter les risques de notre caisse de pension a continué de s'améliorer grâce au bon résultat financier. En dépit d'un taux de couverture de 108,0% au 31.12.2012 (contre 102,7% l'année précédente), elle reste toutefois encore légèrement limitée.

	2012	2011	2010	2009	2008
Taux de couverture sur la base LPP 2010 (VZ 2005 jusqu'en 2010)	108,0%	102,7%	110,2%	107,5%	95,9%
Rendements globaux	6,4%	-3,5%	3,3%	12,8%	-19,2%
Réserves pour fluctuations des cours en millions de CHF	9,8	3,3	11,5	8,2	0

20. Contrôle des investissements et compte-rendu

L'approche « Global Custody » introduite par le conseil de fondation lors de sa séance du 16.08.2011 a fait ses preuves. Elle a permis de faire en sorte que le responsable de la gestion et le conseil de fondation soient toujours bien informés de la situation de la fortune et des résultats des banques de placement. Le contrôle plus strict a eu pour conséquence que les banques de gestion de fortune ont atteint des résultats quasiment identiques. La comptabilité des placements de titres continue d'être exécutée par la société Profitass AG, 4554 Etziken. Le conseil de fondation remplit ainsi les dispositions de l'art. 49a OPP2 en matière de responsabilité et de tâches de gestion.

21. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision Engel Copera AG a examiné la légalité des comptes annuels, de la gestion, des placements de fortune ainsi que des comptes de vieillesse pour l'exercice clôturant au 31.12.2012. Cet examen porte sur la mise en œuvre des principes fondamentaux de comptabilité, de présentation des comptes et de placement de la fortune, sur les principales décisions d'évaluation ainsi que sur la présentation des comptes annuels en général. S'agissant de la gestion, il est vérifié si les prescriptions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les dispositions en matière de loyauté dans la gestion de la fortune sont respectées. L'organe de révision a également vérifié pour la première fois cette année que la caisse de pension dispose bien d'un système de contrôle interne. Dans son rapport du 30.04.2013, l'organe de révision Engel Copera AG recommande au conseil de fondation d'approuver les comptes annuels 2012.

22. Liens intéressants

Voici quelques liens que nous vous recommandons si vous souhaitez consulter d'autres informations intéressantes sur la prévoyance professionnelle:

www.asip.ch
www.axa-winterthur.ch/gesetzgebung
www.bsv.admin.ch/themen/vorsorge/aktuell
www.mit-uns-fuer-uns.ch
www.schweizerpersonalvorsorge.ch
www.stiftungsaufsicht.so.ch
www.vps.ch

CAISSE DE PENSION DES ORGANISATIONS D'ASSURANCE-MALADIE

Le président du conseil de fondation:



Dr Stefan Holenstein

Le responsable:



Roland Karau

Soleure, le 17 mai 2013 / RKA